

Sécur de la santé

La FEHAP salue des mesures qui reconnaissent, à juste titre, sa mission de service public mais regrette la mise à l'écart des secteurs du handicap et du domicile

Paris, le 14 juillet 2020 – Après deux mois de débats intenses, le Sécur de la santé s'est conclu sur une note positive, principalement sur le sujet des ressources humaines. C'est une avancée historique, tant sur le fond que sur la méthode de travail très concertée, qui a pu aboutir à des conclusions favorables pour le secteur privé solidaire.

Une égalité de traitement pour la revalorisation des salaires exceptée pour les médecins

Dans un contexte post-covid, la revalorisation salariale pour tous les personnels est perçue comme une reconnaissance pour leur mobilisation mais aussi pour l'égalité de traitement, tant plébiscitée par la fédération, qui valorise enfin notre mission de service public.

Avec une enveloppe de 7,6 milliards d'euros, les personnels du secteur privé solidaire verront leurs salaires augmenter de 180 euros net par mois. Cette mesure concerne tous les personnels soignants et non soignants des ESPIC et des EHPAD.

En revanche, la FEHAP regrette que les établissements privés à but non lucratif ne soient pas concernés par les mesures de revalorisation destinées aux praticiens. Elle alerte sur le risque de perte d'attractivité pour le secteur.

« Nous nous réjouissons à l'idée de voir cette démarche de concertation couronnée de succès. Nous souhaitons cependant que cette égalité de traitement se traduise aussi par des mesures évoquées lors des travaux sur les autres piliers, notamment pour l'aide à l'investissement et la reprise de la dette. Nous attendons beaucoup du prochain PLFSS », déclare Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP

Une mise à l'écart des secteurs du handicap et du domicile

Bien que très impliqués dans la crise covid, les professionnels du soin et de l'accompagnement des secteurs du handicap et du domicile sont, une fois de plus, les grands oubliés de ces mesures. Nous appelons de nos vœux que des mesures concrètes voient le jour dans le très attendu projet de loi grand âge et autonomie.

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :

1,3M  de personnes hospitalisées	43,3%  de l'offre nationale d'hospitalisation à domicile	21%  des hospitalisations dans un établissement SSR
138 000  personnes âgées accueillies et accompagnées	11 000  adultes en difficulté sociale accueillies et accompagnés	20%  de l'offre nationale pour les personnes âgées
80 000  adultes en enfants en situation de handicap accueillis et accompagnés	35%  de l'offre nationale de dialyse	17%  de l'offre nationale pour personnes en situation de handicap

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44